



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine :

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI,
Responsable du Pôle Gestion Locative et Copropriétés
☎ 04.94.36.81.79 – lsandreschi@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2023/095/A.J.

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement de la somme de 73,98 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative aux frais de signification d'ordonnance de référé expulsion dans l'affaire Ville de TOULON / BRICOUT – Logement communal situé à TOULON (Var), 1353, chemin des Fours à Chaux - Facture n° K3624 du 16 mai 2023.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2023, chapitre 011, fonction 020, article 6227, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, Huissiers de Justice Associés, 1, Avenue Vauban, 83000 TOULON Cedex, sur le compte 0000709750X, Banque 30002, Guichet 03900, Clé 75, la somme de 73,98 € TTC (SOIXANTE TREIZE EUROS ET QUATRE VINGT DIX HUIT CENTIMES), représentant les frais et honoraires visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **13 JUIN 2023**

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **15 JUIN 2023**

PUBLIE LE **15 JUIN 2023**

Acte à classer

2023095AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-15T11-40-42.01 (MI245707898)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230613-2023095AJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/095/A.J. - Paiement de somme de 73,98 euros TTC, à la SCP d'Huissiers Paul LAURE et Henri ALDEGUER, relative aux frais de signification d'ordonnance de référé expulsion dans l'affaire Ville de TOULON / BRICOUT - Logement communal situé à TOULON (Var), 1353, chemin des Fours à Chaux - Facture n. K3624 du 16 mai 2023

Date de décision : 13/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :
:Acte : [DAF SFP DECI 2023 095 AJ.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 15/06/23 à 11:40

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis Date 15/06/23 à 11:40

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception Date 15/06/23 à 11:44